



**Délibération n°2014-22  
Conseil d'administration du 26 septembre 2014**

**Objet : dates de versements des pensions 2015**

*M. Domeizel*, Président,  
rend compte de l'exposé suivant :

**EXPOSÉ**

Vu l'article 60 du décret n°2003-1306 du 26 décembre 2003 modifié relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales, qui précise que le conseil d'administration fixe les conditions dans lesquelles sont émis les titres de pension et sont payés les arrérages,

Vu l'article 13-10° du décret n°2007-173 du 7 février 2007 modifié relatif à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales qui précise que le conseil d'administration délibère sur les conditions dans lesquelles sont décidés et mis en œuvre les services aux retraités,

Vu l'avis favorable émis par la commission des comptes dans sa séance du 24 septembre 2014,

Le service gestionnaire présente au conseil d'administration, pour approbation, le planning des dates de virement des pensions 2015.

***Le conseil d'administration délibère et, à l'unanimité, valide le calendrier 2015 des des virements (SEPA et internationaux) des pensions :***

***28 janvier  
25 février  
27 mars  
28 avril  
27 mai  
26 juin  
29 juillet  
27 août  
28 septembre  
28 octobre  
26 novembre  
24 décembre***

Nîmes, le 26 septembre 2014

La secrétaire administrative du conseil,

Virginie Lladeres